



Les évaluations du milieu sportif : Un outil robuste pour l'avancement du sport sécuritaire

par Alexander Ducic, B.A., L.L.B., J.D. | Coordonnateur du programme du BCIS

Octobre 2022

Quand le genre masculin est utilisé dans le présent article, il est entendu qu'il comprend tous les genres.

Introduction

Le 6 juillet 2021, le CRDSC a été sélectionné par le gouvernement du Canada pour établir et mettre en œuvre un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire. Après moins d'un an, le CRDSC lançait Sport Sans Abus, un programme indépendant, centralisé qui offre une gamme de ressources et de services en appui à un changement de culture positif dans le milieu du sport canadien.

Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (le « BCIS ») sert de pivot central au sein du système Sport Sans Abus. Il est responsable de l'administration du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (le « CCUMS »). Le BCIS est guidé par des processus qui tiennent compte des traumatismes et qui assurent l'impartialité, le respect et l'équité pour toutes les parties concernées.

Plus concrètement, le BCIS administre le CCUMS au moyen de deux processus distincts et complémentaires : (1) la gestion des plaintes; et (2) les évaluations du milieu sportif. Cet article examine le rôle que jouent les évaluations du milieu sportif dans l'exécution du mandat du BCIS, qui consiste à créer les conditions nécessaires pour que tous les participants au sport puissent avoir une expérience sécuritaire et enrichissante.

Contrer et prévenir la maltraitance – Où se situent les évaluations du milieu sportif?

Le Processus de gestion des plaintes s'occupe des allégations d'abus, de harcèlement ou de discrimination soulevées par des participants d'organismes qui ont adhéré au programme Sport Sans Abus.

Voici quelques aspects clés de ce processus du BCIS :

- Le BCIS n'a compétence que sur les plaintes dont l'intimé est sous l'autorité d'un signataire du programme (c.-à-d. un organisme de sport qui a adhéré à Sport Sans Abus);
- La gestion des plaintes est rétrospective, donc elle s'applique à des événements particuliers qui ont déjà eu lieu;
- La gestion des plaintes est guidée par des participants individuels et n'implique pas directement les organismes de sport dans leur ensemble; et
- Les enquêtes visent principalement à établir les faits, et leurs conclusions serviront à prendre des décisions au sujet de sanctions possibles.



Les évaluations du milieu sportif ont une double fonction, à savoir contrer et prévenir la maltraitance. Ces évaluations sont conçues pour identifier les problèmes à caractère systémique et y remédier, dans le but d'améliorer le milieu sportif pour les participants actuels et futurs.

Les évaluations peuvent être demandées par les individus ou les organismes de sport; le BCIS peut également lancer sa propre évaluation s'il prend connaissance de présumés problèmes systémiques, que l'organisme/milieu de sport soit sous l'autorité d'un signataire du programme ou non. En plus d'examiner de manière plus large des questions de maltraitance, l'évaluation se concentre sur la recherche de solutions à long terme pour remédier aux problèmes systémiques relevant du CCUMS.

Des évaluateurs indépendants sont désignés pour s'occuper des demandes acceptées par le BCIS, après que la portée de l'évaluation ait été soigneusement définie. Tous les participants de ce milieu sportif ont la possibilité de faire part de leurs préoccupations et commentaires. Les évaluations, réalisées conformément aux Lignes directrices du BCIS pour les évaluations du milieu sportif, sont résumées dans un rapport public qui formule des recommandations pour remédier aux problèmes systémiques. Le BCIS peut ensuite intervenir à nouveau pour s'assurer que ces recommandations sont réellement mises en œuvre et que les changements nécessaires sont effectués en temps opportun.

En résumé, les évaluations du milieu sportif sont :

- À la disposition de tous les participants – quel que soit leur niveau et qu'ils soient sous l'autorité d'un signataire du programme ou non;
- Destinées à contrer des problèmes à caractère systémique – ceux qui concernent de manière plus large une culture ou un milieu, et non pas un événement ou un incident particulier;
- Centrées sur les personnes – un espace sécuritaire est offert aux participants pour leur permettre de raconter ce qu'ils ont vécu et de choisir de quelle manière ils souhaitent procéder;
- Collaboratives – le processus encourage la participation des athlètes, des entraîneurs, des administrateurs, etc.; et
- Proactives et axées sur les solutions – l'accent est mis sur l'élimination des obstacles institutionnels à l'existence d'un milieu sportif sécuritaire et inclusif.

En offrant cette option pour obtenir un examen plus global, le BCIS espère que les évaluations du milieu sportif permettront de trouver des solutions durables qui aideront à prévenir la maltraitance à l'avenir. Le changement de culture qui s'impose dans le monde du sport au Canada est la responsabilité de tous et toutes. Les évaluations du milieu sportif sont l'un des moyens mis en œuvre par le BCIS et le programme Sport Sans Abus, pour contribuer à cet important mouvement social.

Pour plus d'information, veuillez consulter l'[Aperçu du processus d'évaluation du milieu sportif](#).